



Logement sans bail quels sont mes droits

Par **ryan944**, le **07/08/2009** à **16:09**

Bonjour,
je suis dans un appartement sans bail depuis 3 ans, je paie 600 euro de loyer, je n'ai ni quittance, ni facture si le propriétaire décide de récupérer l'appartement quels sont mes droits, peut-il m'expulser du jour au lendemain sachant que j'ai 2 enfants je suis inquiet aidez-moi svp

Par **Solaris**, le **07/08/2009** à **22:06**

Bonjour,

Dans la mesure où il ne s'agit pas d'un meublé, vous bénéficiez de droit de la loi du 6 Juillet 1989 qui est le droit basique de tout locataire: congé par le propriétaire au moins six mois à l'avance pour les motifs légaux, respect de la procédure d'expulsion,.....